



## **ORDRE DU JOUR SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024 À 19 H 00**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 1.2 SUSPENSION DE LA SÉANCE
- 1.3 REPRISE DE LA SÉANCE

### **2. ORDRE DU JOUR**

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 décembre 2024

### **3. PROCÈS-VERBAL**

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2024 et de la séance extraordinaire du 2 décembre 2024

### **4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 4.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
- 4.2 Dépôt du rapport de la Direction des ressources humaines sur le mouvement de personnel
- 4.3 Dépôt du procès-verbal de la Commission de circulation de la direction des travaux publics tenue le 2 décembre 2024
- 4.4 Dépôt de la politique de déneigement 2024-2025 de la direction des travaux publics
- 4.5 Dépôt du Registre des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages d'une valeur supérieure à 200 \$ et reçus par un membre du conseil
- 4.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

### **5. RAPPORT DES SERVICES**

- 5.1 Contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) du fournisseur PG Solutions inc. pour l'année 2025
- 5.2 TP 2024-21A - Regroupement Ville de Montréal - Fourniture de mélange de bitumineux 2024 - 2025
- 5.3 Entente avec la Société de transport de Montréal pour l'ajout d'abribus - Place Marien
- 5.4 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 570 557 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 9200-9230, boulevard des Générations
- 5.5 Demande de PIIA pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 570 557 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 9200-9230, boulevard des Générations
- 5.6 D'accorder une contribution à LA CDC DE LA POINTE, RÉGION EST DE MONTRÉAL pour la carte ressource Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est
- 5.7 Avenant de modification no. 1 - Entente d'accès au lot 1 250 926 - CIAM

### **6. RÈGLEMENT**

- 6.1 Adoption - règlement 121-2024 - Règlement sur les tarifs de la ville de Montréal-Est (Exercice financier 2025)
- 6.2 Adoption - règlement 122-2024 - Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2025
- 6.3 Adoption - règlement 58-2016-63 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage — afin d'assurer la conformité au Règlement sur le plan d'urbanisme 57-2016-2 par l'ajout et la modification de groupes, de classes et de codes d'usage, l'ajout de densités nettes d'occupation du sol, le remembrement de zones existantes, la création de nouvelles zones, la modification des grilles de spécifications pour l'ensemble des zones, l'ajout de dispositions sur les aires d'agrément et l'ajout de dispositions spécifiques à l'aire d'application du PPU centre-ville/avenue Broadway
- 6.4 Adoption - règlement 59-2016-4 - Règlement modifiant le règlement 59-2016 - Règlement de lotissement — afin d'exempter un terrain d'angle situé dans l'aire



d'application du Plan particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville/avenue Broadway de l'obligation de majorer sa largeur et sa superficie minimales

- 6.5 Adoption - règlement 60-2016-2 - Règlement modifiant le règlement 60-2016 - Règlement de construction — afin d'ajouter et de mettre à jour les dispositions encadrant les toits verts ou végétalisés et d'ajouter des dispositions relatives à la gestion des matières résiduelles
- 6.6 Adoption - règlement 61-2016-9 - Règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats — afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme par l'ajout de définitions et par l'ajout de dispositions spécifiques sur les documents à fournir pour l'aménagement d'une toiture végétalisée
- 6.7 Adoption - règlement 88-2020-1 - Règlement modifiant le règlement 88-2020 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) Secteurs des maisons de vétérans — afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme (57-2016) et au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) par l'ajout d'une disposition établissant la préséance des dispositions entre le PIIA du règlement 88-2020 et le chapitre du PIIA centre-ville du règlement 115-2024
- 6.8 Adoption - règlement 96-2022-1 - Règlement modifiant le règlement 96-2022 - Guide d'aménagement du parc d'affaires zone I.02 — afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme par le retrait de la classe d'usages C2 des classes d'usages autorisées dans la zone I.02 et par l'ajout d'une disposition relative aux matériaux de parement extérieur autorisés pour les murs d'une construction hors-toit donnant accès à la toiture
- 6.9 Adoption - règlement 100-2023-1 - Règlement modifiant le règlement 100-2023 - Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) — afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme par l'ajout de dispositions bonifiant les critères d'évaluation d'une demande
- 6.10 Adoption - Second projet - règlement PR24-28 - Règlement modifiant le règlement 109-2023 - Règlement sur les usages conditionnels — afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme par l'ajout de critères assurant la qualité d'insertion d'un usage C101, C103.5, C107.1, C110.1 ou C401.2 dans un secteur résidentiel
- 6.11 Adoption - règlement 115-2024-1 - Règlement modifiant le règlement 115-2024 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Montréal-Est — afin d'ajouter des dispositions concernant les documents requis pour l'étude d'une demande, d'ajouter le chapitre 8.1 élaborant des dispositions spécifiques à l'aire d'application du Plan particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville/avenue Broadway qui intègre les normes relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'avenue Broadway, d'ajouter l'annexe E indiquant les terrains adjacents ou faisant face à une limite municipale de la Ville de Montréal-Est, d'ajouter l'annexe F identifiant le secteur du centre-ville de Montréal-Est et d'abroger le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) Avenue Broadway (82-2019)
- 6.12 Adoption - règlement 717-1-2 - Règlement modifiant le règlement 717-1 - Règlement sur les dérogations mineures de la Ville de Montréal-Est — afin d'ajouter des dispositions venant restreindre l'octroi d'une dérogation mineure dans l'aire d'application du Plan particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville/avenue Broadway

## **7. CONTRAT**

- 7.1 Réception provisoire des travaux dans le cadre du projet DDG 2023-22- Verdissement des emprises publiques – Phase I
- 7.2 Réception provisoire des travaux dans le cadre du projet DDG 2024-10- Sentiers au parc de l'Hôtel-de-Ville
- 7.3 Réception finale des travaux dans le cadre du projet TPST 2022-02- Reconstruction de l'avenue Dubé entre les rues Sainte-Catherine et Ontario
- 7.4 Réception finale des travaux dans le cadre du projet ST 2023-02- Planage et pavage des ruelles – Phase II
- 7.5 Octroi de contrat dans le cadre du projet DDG 2025-01 Stabilisation de la berge au parc de l'Hôtel-de-Ville
- 7.6 Octroi de contrat dans le cadre du projet DDG 2025-02- Verdissement – phase II – Services professionnels - GRÉ À GRÉ

## **8. PERSONNEL**

- 8.1 Restructuration organisationnelle



**9. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

9.1 Aucun

**10. DIVERS**

10.1 Aucun

**11. AFFAIRE NOUVELLE**

11.1 Aucun

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**